

2^e Année 3^e Semestre (30 ECTS)	2^e Année 3^e Semestre (30 ECTS)
UE13 – Histoire de la Philosophie : études autoriales 24 H 5 ECTS	UE13 – Philosophie de l'éducation 2 24 H 5 ECTS
UE14 – La philosophie et les langages 24H 5 ECTS	UE14 – La philosophie et les langages 24H 5 ECTS
UE15 – Philosophie générale 24H 5 ECTS	UE15 – Philosophie générale 24H 5 ECTS
UE16 – Approfondissement recherche en Philosophie et Histoire de la philosophie 1 24H 5 ECTS	UE16 – Préparation à l'oral du CAPES 24H 5 ECTS
UE17 – Conférences 5 ECTS	UE17 – Préparation à l'oral du CAPES 24H 5 ECTS
UE18 – Méthodologie du mémoire et de la thèse 6H+6H 5 ECTS	UE18 – Méthodologie du mémoire et de la thèse 6H+6H 5 ECTS
2^e Année 4^e Semestre (30 ECTS)	2^e Année 4^e Semestre (30 ECTS)
UE19 – Histoire de la Philosophie: études autoriales 24H 5 ECTS	UE19 – Histoire de la Philosophie: études autoriales 24H 5 ECTS
UE20 – Sciences de l'homme et pragmatique 24H 5 ECTS	UE20 – Stage en responsabilité 1 5 ECTS
UE21 – Histoire de la philosophie de langue française 12H et Épistémologie des Sciences Humaines et Sociales 12H 4 ECTS	UE21 – Histoire de la philosophie de langue française 12 H 5 ECTS
UE22 – Approfondissement recherche en Philosophie et Histoire de la philosophie 2 24H 5 ECTS	UE22 – Epistémologie des Sciences humaines et sociales 12 H 5 ECTS
UE23 – Préparation des mémoires 12H 1 ECTS	UE23 – Préparation à l'oral 24H 5 ECTS
UE24 – Soutenance du Mémoire 10 ECTS	UE24 – Stage en responsabilité 2 (= volet 2 du Mémoire Professionnel) 5 ECTS

EXPLICATION DU DISPOSITIF

M1 S1

Les UE1 et 2 sont confiées à l'IUFM.

L'UE6 est consacrée au stage d'observation et à une initiation plus « resserrée » à la recherche (12h au lieu de 24). Le stage d'observation est validé sur la base d'un rapport de stage par le Responsable du Parcours en collaboration avec le responsable de la formation professionnelle.

M1 S2

L'UE8 est confiée à l'IUFM. La méthodologie de l'écrit est répartie sur les deux semestres, en alternant préparation à la dissertation et au commentaire de texte, pour permettre aux étudiants de s'entraîner sur l'ensemble de l'année avant les épreuves de novembre-décembre en M2 S3.

L'UE9 est consacrée à la soutenance du Projet de recherche, sans modification de son contenu : un projet de *recherche*. Il constitue le premier volet du « Mémoire professionnel ». Les étudiants auront ainsi profité d'une véritable initiation à la recherche. Les admis au concours peuvent néanmoins se voir octroyer un Master Recherche, dans le cadre de la « formation continuée », sans avoir à compléter leur formation en validant les UE transformées en UE « professionnalisantes », s'ils soutiennent leur Mémoire de recherche. La possibilité d'accéder à la formation doctorale. Les étudiants qui n'auraient pas été admis auront, quant à eux, à compléter leur formation.

L'UE12 intègre le stage de pratique. Elle est validée selon les mêmes modalités que l'UE6.

M2 S3

Trois UE (13, 16 et 17) sont consacrées à la préparation de l'oral du concours, et confiées à l'IUFM. Parallèlement, sont maintenues les UE 14 et 15, ainsi que l'UE18 qui a pour fonction de permettre à ceux qui le souhaiteraient ultérieurement de présenter un mémoire de recherche et d'accéder ensuite à la formation doctorale. Cela semble d'autant plus important que le volume horaire l'UE de méthodologie de la recherche (UE6) a été réduit de moitié pour ménager une place au stage d'observation.

M2 S4

Conformément aux préconisations ministérielles, le S4 intègre « une composante forte de formation professionnelle ». Pour autant, elle ne devient pas « majoritaire », comme il est souhaité, dans la mesure où, en philosophie, la maîtrise de la « culture scientifique et disciplinaire » fait partie de la « formation professionnelle ». Les stages en responsabilité et en pratique accompagnée mobilisant les préparatoires pendant 6 semaines de janvier à mars, on leur consacra deux UE pendant le S4 (20 et 24). Elles seront validées selon les mêmes modalités que l'UE6, et constitueront le volet 2 du Mémoire professionnel. La note finale obtenue par l'étudiant se compose de la note obtenue à l'UE9 (50%) et de la note obtenue à l'UE24 (50%). L'étudiant est déclaré titulaire d'un Master Professionnel de Philosophie, parcours « Enseignement », si la note finale est égale ou supérieure à 10/20. Il lui appartient ensuite, s'il le souhaite, pendant son année de professeur stagiaire ou ultérieurement, de soutenir un Master Recherche qui lui ouvrira l'accès, lorsqu'il en sera titulaire, à la formation doctorale. Nous sommes alors dans le cadre de la « formation continuée ».

L'UE 23 est affectée à la préparation de l'oral du concours.